



## AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) – OPERATEUR

Selon décret du 5/10/2011, Arrêté du 15/02/2012 applicable au 1<sup>er</sup>/07/2012

Obligation de détenir l'AIPR au 1<sup>er</sup>/01/2018 pour tous les ouvriers en intervention d'urgence, un salarié par équipe (opérateur ou encadrant), les conducteurs d'engin (dérogation pour les CACES en cours de validité ; pour tout renouvellement à partir du 1<sup>er</sup>/01/2018 obligation de passer un module complémentaire « AIPR »)

### **Objectifs de la formation**

- Réaliser des travaux de terrassements en toute sécurité pour les intervenants (à partir de la nouvelle réglementation Anti-endommagement)
- Eviter les accidents

### **Objectifs généraux**

- La nouvelle réglementation :
  - Apport théorique sur la réglementation Anti-endommagement (contexte simplifié)
  - Guide technique (prescriptions et fiches de travail)
  - Rôle des intervenants
  - Réseaux et risques afférents
  - Lecture du terrain (environnement, affleurants)
  - Situations à risques
  - Procédures d'arrêt
  - Procédures en cas d'endommagement (règle des "4A")
- Analyse du comportement :
  - Procédure d'arrivée sur site
  - Analyse des récépissés DICT et plans
  - Règles de terrassement et remblaiement suivant les prescriptions du guide techniques
  - Maintien du marquage au sol
  - Gestion des anomalies et imprécisions
- Q.C.M. A.I.P.R. du MEDDE

### **Publics concernés**

Salariés travaillant à proximité de réseau

### **Capacités requises**

Savoir lire, écrire et parler Français.

### **Méthodes**

- Apports théoriques en salle
- Q.C.M. (1h)

### **Durée**

1 jour - 7 heures

### **Validation:**

- Attestation de non-réussite ou de réussite à l'examen par QCM remise à l'employeur ; l'attestation de réussite permettant la délivrance de l'AIPR

**Validité : 3 ans**

**Durée du recyclage : 1 jour**